COMMUNIQUE DE *Sud* Caisses d'Epargne

L'audience prévue ce 2 juillet concernant le référé engagé devant le TGI de Paris par le comité d'entreprise de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, ***Sud* Caisses d'Epargne** et la CGT a été reportée au 9 juillet à 10 heures à la demande de notre avocat, Maître BOUAZIZ.

En effet, fidèles à la ligne de conduite qu'ils ont adoptée depuis le début du processus de rapprochement des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires, les patrons de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de la Caisse d'Epargne d'Ile de France n'ont communiqué qu'hier midi leurs conclusions à notre avocat, soit au total 65 pages auxquelles il faut ajouter 10 cm de pièces, certaines en recto/verso ou en format réduit… Quant à la Banque Fédérale des Banques Populaires, elle n'a transmis que ce matin ses pièces et ses conclusions. Eu égard à cette situation, notre avocat a souhaité légitimement disposer du minimum de temps nécessaire pour examiner les éléments communiqués et y apporter par écrit une réponse motivée dans le but d'avoir un débat réellement contradictoire dans l'intérêt de tous.

Ces pratiques scandaleuses des directions assignées dans cette affaire illustrent leur mauvaise foi et leur stratégie dilatoire, mais surtout, leur embarras et leur peu d'empressement à nous répondre sont la reconnaissance implicite du bienfondé de l'action initiée par ***Sud* Caisses d'Epargne**.

Cette façon de procéder des patrons est constante. Pour preuve, lorsque le Conseil d'Orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Ile-de-France a été convoqué le 23 juin pour se prononcer sur la question du rapprochement des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires, les pièces n'ont été communiquées à ses membres que le 17 juin (à 18 h 51) et le 19 juin (à 18 h 37), sachant que les 20 et 21 juin étaient un samedi et un dimanche. Enfin – faut-il le rappeler – le vote de ce COS est intervenu sans que le Comité d'Entreprise ait rendu valablement son avis en expliquant de façon fortement motivé sa position.

Passage en force, non production de documents nécessaires à la remise d'un avis circonstancié, tentative de contournement des instances représentatives du personnel sont autant de vils procédés utilisés par les patrons pour imposer leurs projets. Nous leur adressons une mise en garde : ***Sud* Caisses d'Epargne** ne les laissera pas impunément casser les Caisses d'Epargne et piétiner les droits des salariés.

Paris, le 2 juillet 2009
L'exécutif national de ***Sud* Caisses d'Epargne**

Contact Presse : Jean-François LARGILLIERE : 06.70.48.58.40
Jérôme BONNARD : 06.62.82.98.90
Patrick SAURIN : 06.62.88.05.17